

# Prophylaxie 2008-2009 : un accord équilibré

**La prophylaxie :  
ça ne s'improvise pas**

## Préparez la prophylaxie, facilitez le travail du vétérinaire

Compte tenu des difficultés de l'élevage, les vétérinaires et leurs représentants ont accepté une modération de leurs honoraires, en particulier pour la vaccination FCO. Les représentants des éleveurs ont de leur côté accepté :

- de ramener les tarifs de la vaccination au niveau de la moyenne régionale,
- de s'inscrire dans des tournées de prophylaxie organisées par les vétérinaires. Une fois d'accord sur une date et une heure de passage, ceux

ci s'imposent à l'éleveur. Si un éleveur se désiste sans raison valable, n'avertit pas son vétérinaire à temps, la prophylaxie est alors facturée selon un tarif libéral.

- le passage en tarif libéral des prophylaxies lorsque le défaut de préparation ou de contention des animaux ne permet pas au vétérinaire de réaliser plus de 34 actes à l'heure (un acte : une vaccination ou une prise de sang ou une tuberculination).

## Plus de transparence dans la facturation

La prophylaxie sera réglée comme à l'habitude dans le cadre du « Tiers-Payant » : C'est à dire que le GDS collecte les sommes dues pour la prophylaxie auprès de chaque éleveur pour les reverser globalement aux vétérinaires en fonction de leur activité.

La facturation 2009 évoluera de façon à identifier clairement le coût de la prophylaxie, la cotisation au GDS pour financer la gestion des cartes vertes et des actions collectives, les cotisations aux caisses de solidarité départementale et FCO.

Tarif des Prophylaxies Campagne 08/09	
Vacation	16,65 €
Tuberculination	1,79 €
Prise de sang	2,31 €

*Attention : Ce montant peut varier à la marge par arrêté ministériel en début d'année pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie*

## FCO : vaccination obligatoire en 2009

### 50 % du vaccin à la charge de l'éleveur

Les vaccinations et rappels 1 et 8 seront incluses dans le cadre de la prophylaxie mais pour des raisons juridiques ne pourront rentrer dans le système du « tiers-payant ». Une subvention publique prendra en charge l'acte vaccinal dans les mêmes conditions qu'en 2008 (2 € par bovin et 0,75 € par ovin dans la limite

de 50 % de la facture, déduits par le vétérinaire).

Pour les vaccins, la profession a obtenu qu'un coût unique soit fixé par l'état quelque soit le laboratoire, le distributeur et le lieu de vaccination. Globalement, l'Etat et l'Europe ne subventionneront plus les vaccins qu'à 50 %.

Montant des vaccins FCO à la charge de l'éleveur en 2009	
Coût de la dose vaccin 8 Bovin	0,29 €
Coût de la dose vaccin 1 Bovin	0,40 €
Coût de la dose vaccin 1 ovin	0,10 €
Coût de la dose vaccin 8 ovin	0,10 €

## Pénurie de vaccin contre le sérotype 1

Si les vaccins sérotype 8 sont disponibles, il n'en va pas de même pour les vaccins sérotype 1. L'extension du sérotype 1 à l'automne a modifié la stratégie nationale de lutte : une campagne de vaccination est lancée sur l'ensemble de l'hexagone et les départements du Sud-Ouest ne seront servis qu'en fin de premier trimestre de façon à respecter le rythme annuel des rappels.

En conséquence, dans la majorité des cheptels, il faudra prévoir trois passages du vétérinaire pour une prophylaxie complète (un passage « prophylaxie classique » et première injection sérotype 8, un passage rappel du sérotype 8, un passage rappel du sérotype 1 lorsque ceux-ci seront disponibles).

### Le mot du président :

La commission annuelle qui établit les tarifs de la prophylaxie de la campagne à venir vient de se tenir sous l'égide de la DDSV. Cette réunion revêtait un caractère particulier car, d'une part, la situation de l'élevage bovin est particulièrement difficile et celle des ovins catastrophique et d'autre part, il fallait fixer les tarifs de la vaccination contre la FCO dans le cadre de la prophylaxie.

L'accord a, en fait, nécessité plusieurs rencontres dans lesquelles chaque partie a accepté des concessions pour aboutir à un accord équilibré. Nous saluons l'état d'esprit qui a régné durant ces rencontres et l'effort auquel ont consenti les vétérinaires gersois. Grâce à leur soutien, ils contribuent à la sauvegarde des élevages gersois et au maintien de leur qualité sanitaire.

Pour notre part, Bernard Malabirade, représentant la Chambre d'Agriculture, et moi-même pour le GDS, nous sommes engagés en votre nom à améliorer le déroulement des prophylaxies. Concrètement, nous devons faciliter le passage du vétérinaire en respectant les tournées organisées et en contenant les animaux correctement. Tout manquement manifeste à ces règles se solderait par une tarification en acte libéral. C'est la contrepartie à une modération des tarifs.

Au GDS, nous avons toujours considéré les vétérinaires comme des partenaires indispensables de nos élevages. Plus que jamais, ce partenariat doit être renforcé.

Jean DAUZERE

## Des tarifs de vaccination modérés à 2 € par passage, vaccin compris

Les représentants des vétérinaires, conscients des difficultés que connaissent les éleveurs, ont accepté de limiter le coût de leurs interventions à un niveau qui nous situe dans les moins chers de France. En contre-partie, les éleveurs doivent faire un effort collectif pour faciliter au maximum l'organisation des tournées et proposer une contention adaptée. Il ne doit pas y avoir de perte de temps.

BOVINS (dans la prophylaxie)	Valeur en €*
Vacation 1 <sup>er</sup> passage	Inclue dans la prophylaxie
Vacation 2 <sup>eme</sup> passage	8,97 €
Vacation 3 <sup>eme</sup> passage	8,97 €
Vacation supplémentaire	Acte libéral
Acte vaccinal pour 1 sérotype par passage	1 €
Acte vaccinal pour 2 sérotypes par passage	1,31 €
Broutards (hors prophylaxie)	
Vacation 1 <sup>er</sup> passage	Inclue lors d'une autre visite
Vacation 2 <sup>eme</sup> passage	Inclue lors d'une autre visite
Acte vaccinal pour 2 sérotypes par passage	1,5 €
OVINS (dans la prophylaxie)	
Vacation 1 <sup>er</sup> passage	Inclue dans la prophylaxie
Coût rappel ou vaccination 1 et 8 (la vaccination 8 ne nécessite qu'un seul passage)	0,55 €

\* Attention : Ces montants peuvent varier à la marge par arrêté ministériel en début d'année pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

## Ne pas prendre de retard dans la vaccination

Du point de vue de la protection des cheptels, il est recommandé aux éleveurs n'ayant pas vacciné leur cheptel souche contre le sérotype 8 de commencer la vaccination dès que possible. En effet, les vaches ne

seront protégées qu'entre un mois et demi à deux mois après le début de la vaccination. Et il est essentiel de protéger le cheptel avant le redémarrage de la circulation virale et de protéger également les veaux à naître.

Les veaux nés de mère vaccinés sont protégés pendant les premières semaines.

Prenez contact rapidement avec votre vétérinaire pour organiser au mieux votre prophylaxie.

## Vaccination et avortement

### LA VACCINATION PEUT-ELLE DÉCLENCHER LA FCO ?

C'est impossible car les vaccins utilisés sont des vaccins inactivés, c'est à dire préparés à partir de virus morts.

### LA VACCINATION A-T-ELLE DES EFFETS SECONDAIRES ?

Toute vaccination peut avoir des effets secondaires et la vaccination FCO n'échappe pas à la règle. Ont été répertoriés des inflammations sur le point d'injection, de la fièvre

et exceptionnellement des réactions allergiques. Au niveau national, on note des effets indésirables dans un cas sur 50 000 avec risque de mortalité dans moins d'un cas sur 200 000.

### LA VACCINATION PEUT-ELLE LE PROVOQUER DES AVORTEMENTS ?

La fièvre, le stress et la manipulation des animaux lors de la vaccination peuvent provoquer des

avortements. Mais ces effets sont limités : la DDSV n'a pas enregistré de hausse des déclarations d'avortement sur le 1<sup>er</sup> semestre 2008.

L'AFSSA (Agence Française de sécurité Sanitaire des Aliments) n'a aucun indice qui mettrait en cause le vaccin. Autre élément, le centre d'insémination n'a pas enregistré de baisse de l'efficacité des inséminations durant la période de vaccination contre le sérotype 1 en 2008.

**Pour tous renseignements, contactez le GDS au 05.62.61.79.73**